

En 2015, les personnels non médicaux et les sages-femmes exerçant à temps plein ou à temps partiel représentent plus d'un million de salariés en équivalent temps plein dans les établissements de santé de France métropolitaine et des DROM (y compris Mayotte), y compris le service de santé des armées. Ce niveau d'emploi en ETP est quasi stable par rapport à 2014 (+0,1 %). Il s'agit uniquement du personnel non médical des établissements sanitaires, le personnel des établissements sociaux, médico-sociaux et de formation étant ici exclu. Près des deux tiers des personnels non médicaux et des sages-femmes sont des titulaires et des stagiaires de la fonction publique hospitalière.

## Une stabilisation du nombre d'emplois

Les personnels non médicaux salariés et les sages-femmes dans les établissements de santé représentent 1 021 000 personnes en équivalent temps plein (ETP). Les trois quarts de ces ETP exercent dans des hôpitaux publics. Le quart restant se répartit à parts égales entre les établissements privés à but non lucratif et les cliniques privées (tableau 1). En 2015, le nombre d'ETP progresse dans les cliniques privées (+0,7 %) mais reste globalement stable dans le secteur public et les établissements privés à but non lucratif.

Les emplois d'infirmiers et de sages-femmes en ETP continuent de progresser (respectivement +0,6 % et +0,2 %), mais à un rythme moins soutenu qu'en 2014, tout comme ceux des rééducateurs (+0,6 %) et des psychologues (+1,9 %). À l'opposé, les emplois d'agents de services hospitaliers poursuivent leur recul (-2,0 %), en particulier dans le secteur public et le secteur privé à but non lucratif. Le personnel d'encadrement reste également orienté à la baisse (-0,7 %), notamment dans le secteur privé à but non lucratif (-2,0 %).

Au total, entre 2014 et 2015, les ETP de personnels non médicaux et de sages-femmes des établissements de santé sont quasi stables (+0,1 %). La progression du personnel en soins de suite et de réadaptation (SSR, +0,9 %) et en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO, +0,1 %) contribue à la hausse des ETP (tableau 2). Ce mouvement est compensé par la baisse des personnels

non médicaux des unités de soins de longue durée (USLD, -2,1 %) et de psychiatrie (-0,2 %). La diminution tendancielle du personnel des USLD fait suite à la réforme de 2006 visant à transformer, avant mars 2009, un grand nombre d'USLD en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), établissements ne faisant pas partie du champ de l'enquête. Si l'on exclut les USLD, le personnel non médical et les sages-femmes des établissements sanitaires sont en légère hausse de 0,2 % entre 2014 et 2015.

## Près des deux tiers des personnels non médicaux et des sages-femmes sont des titulaires et des stagiaires de la fonction publique hospitalière

En 2015, sur plus d'un million de personnels non médicaux et de sages-femmes des établissements de santé, 646 000 sont titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière, 270 000 sont en contrat à durée indéterminée et 105 000 en contrat à durée déterminée (tableau 3). Le nombre de personnels non médicaux et de sages-femmes en contrat à durée déterminée augmente par rapport à 2014 (+3,8 %), avec une progression forte pour les infirmiers (+10,8 %) et les aides-soignants (+4,7 %). En revanche, le nombre de personnels non médicaux et de sages-femmes en contrat à durée indéterminée ou titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière baisse légèrement en 2015. ■

**Tableau 1 Personnels non médicaux et sages-femmes des établissements de santé en 2015, emplois en équivalent temps plein moyen annuel rémunéré**

	Établissements publics		Établissements privés à but non lucratif		Établissements privés à but lucratif		Ensemble des établissements	
	2015	Évolution 2014-2015 (en %)	2015	Évolution 2014-2015 (en %)	2015	Évolution 2014-2015 (en %)	2015	Évolution 2014-2015 (en %)
<b>Personnels administratifs</b>	<b>95 913</b>	<b>-0,3</b>	<b>18 701</b>	<b>0,0</b>	<b>19 006</b>	<b>0,6</b>	<b>133 620</b>	<b>-0,1</b>
<b>Personnels soignants</b>	<b>524 950</b>	<b>-0,1</b>	<b>81 957</b>	<b>0,1</b>	<b>100 785</b>	<b>0,5</b>	<b>707 692</b>	<b>0,0</b>
Sages-femmes	11 504	0,7	1 047	-1,1	2 288	-1,7	14 839	0,2
Personnel d'encadrement du personnel soignant	17 575	-0,8	3 414	-2,0	3 196	1,0	24 185	-0,7
Infirmiers <sup>1</sup> diplômés d'État	232 649	0,4	35 060	0,9	44 823	1,0	312 532	0,6
Aides-soignants	174 991	0,1	23 373	-0,2	28 755	0,0	227 119	0,0
Agents de services hospitaliers et autres personnels des services médicaux	62 947	-2,4	11 315	-2,0	17 258	-0,4	91 520	-2,0
Rééducateurs	15 103	0,0	5 901	1,2	3 612	2,3	24 616	0,6
Psychologues	10 181	1,4	1 847	2,9	853	6,0	12 881	1,9
<b>Personnels éducatifs et sociaux</b>	<b>11 660</b>	<b>0,9</b>	<b>3 443</b>	<b>1,7</b>	<b>939</b>	<b>2,7</b>	<b>16 043</b>	<b>1,2</b>
<b>Personnels médico-techniques</b>	<b>41 686</b>	<b>0,7</b>	<b>6 235</b>	<b>0,9</b>	<b>4 014</b>	<b>7,8</b>	<b>51 935</b>	<b>1,3</b>
<b>Personnels techniques</b>	<b>95 119</b>	<b>0,4</b>	<b>9 285</b>	<b>-2,7</b>	<b>6 837</b>	<b>-0,9</b>	<b>111 241</b>	<b>0,0</b>
<b>Total</b>	<b>769 328</b>	<b>0,0</b>	<b>119 621</b>	<b>-0,1</b>	<b>131 582</b>	<b>0,7</b>	<b>1 020 530</b>	<b>0,1</b>

1. Y compris les infirmiers avec spécialisation et en secteur psychiatrique.

**Note** > À partir de la SAE 2011, seuls sont interrogés les établissements sanitaires. Les établissements sociaux, médico-sociaux et de formation sont désormais exclus du champ. Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.

**Champ** > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris le SSA.

**Sources** > DREES, SAE 2014-2015, traitements DREES.

**Tableau 2 Personnels non médicaux et sages-femmes entre 2008 et 2015 par discipline, en équivalent temps plein**

Disciplines	2008 <sup>1</sup>	2010	2011	2012	2013 <sup>2</sup>	2014 <sup>2</sup>	2015 <sup>2</sup>	Évolution 2014-2015
<b>Administration</b>	<b>244 418</b>	<b>242 922</b>	<b>239 310</b>	<b>240 300</b>	<b>242 674</b>	<b>237 131</b>	<b>237 041</b>	<b>0,0</b>
<b>Section hôpital</b>	<b>760 904</b>	<b>763 825</b>	<b>770 350</b>	<b>781 607</b>	<b>772 182</b>	<b>782 461</b>	<b>783 489</b>	<b>0,1</b>
MCO	343 204	352 495	358 851	362 186	510 358	518 628	519 322	0,1
Psychiatrie	112 842	114 166	115 345	117 591	118 776	119 249	119 027	-0,2
HAD <sup>3</sup>	-	-	-	-	7 742	8 459	8 631	2,0
SSR	90 512	96 753	97 244	98 735	104 522	107 001	108 000	0,9
SLD	49 675	33 548	29 640	28 844	30 783	29 124	28 509	-2,1
Autres disciplines <sup>3</sup>	164 671	166 863	169 270	174 252	-	-	-	-
<b>Ensemble</b>	<b>1 005 323</b>	<b>1 006 747</b>	<b>1 009 660</b>	<b>1 021 907</b>	<b>1 014 857</b>	<b>1 019 592</b>	<b>1 020 530</b>	<b>0,1</b>
<b>Ensemble (hors unités de soins de longue durée)</b>	<b>955 648</b>	<b>973 199</b>	<b>980 020</b>	<b>993 063</b>	<b>984 073</b>	<b>990 468</b>	<b>992 021</b>	<b>0,2</b>

Jusqu'en 2012, le concept d'équivalent temps plein (ETP) faisait référence aux ETP rémunérés en décembre. Depuis 2013, on comptabilise les ETP moyens annuels.

MCO : médecine, chirurgie, obstétrique, odontologie ; HAD : hospitalisation à domicile ; SSR : soins de suite et de réadaptation ; SLD : soins de longue durée.

1. Le questionnaire de la SAE ayant été modifié en 2009, les ETP en décembre des contrats à durée déterminée n'étaient pas collectés pour la période 2002-2008. Ils ont été estimés par les ETP moyens mensuels rémunérés.

2. La SAE a connu une refonte très importante en 2013. Depuis cette date, le concept d'ETP est en ETP moyens annuels et non plus en ETP en décembre. Cette refonte a introduit pour de nombreuses variables une rupture de série en 2013, qui complique l'analyse des évolutions entre les années antérieures et postérieures à 2013. Celles-ci doivent donc être interprétées avec précaution.

3. L'hospitalisation à domicile n'était pas isolée en tant que discipline d'équipement avant 2013. Elle était alors répartie sur les autres disciplines d'équipement. De plus, la refonte de la SAE a notamment demandé aux établissements de mieux répartir l'ensemble de leur activité sur les disciplines d'équipement et de ne plus utiliser le poste non affecté des autres disciplines.

**Note** > À partir de la SAE 2011, seuls sont interrogés les établissements sanitaires. Les établissements sociaux, médico-sociaux et de formation sont désormais exclus du champ.

**Champ** > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris le SSA.

**Sources** > DREES, SAE 2008-2015, traitements DREES.

**Tableau 3 Personnels non médicaux et sages-femmes des établissements de santé en 2015 selon la spécialité et le contrat, emplois en équivalent temps plein moyen annuel rémunéré**

	Personnel en CDI		Personnel en CDD		Titulaires et stagiaires de la fonction publique hospitalière		Ensemble du personnel des établissements sanitaires	
	2015	Évolution 2014-2015 (en %)	2015	Évolution 2014-2015 (en %)	2015	Évolution 2014-2015 (en %)	2015	Évolution 2014-2015 (en %)
<b>Personnels administratifs</b>	<b>43 130</b>	<b>-0,5</b>	<b>14 446</b>	<b>1,9</b>	<b>76 043</b>	<b>-0,3</b>	<b>133 620</b>	<b>-0,1</b>
<b>Personnels soignants</b>	<b>184 905</b>	<b>-0,3</b>	<b>69 855</b>	<b>4,6</b>	<b>452 932</b>	<b>-0,5</b>	<b>707 692</b>	<b>0,0</b>
Sages-femmes	3 191	-1,8	2 183	2,6	9 464	0,4	14 839	0,2
Personnel d'encadrement du personnel soignant	6 787	-0,4	115	-15,9	17 284	-0,7	24 185	-0,7
Infirmiers <sup>1</sup> diplômés d'État	78 008	0,3	23 582	10,8	210 943	-0,4	312 532	0,6
Aides-soignants	50 679	-0,7	22 738	4,7	153 702	-0,4	227 119	0,0
Agents de services hospitaliers et autres personnels des services médicaux	29 804	-1,3	16 720	-2,1	44 997	-2,3	91 520	-2,0
Rééducateurs	11 140	1,6	2 456	2,5	11 020	-0,7	24 616	0,6
Psychologues	5 297	-1,2	2 061	1,1	5 523	5,3	12 881	1,9
<b>Personnels éducatifs et sociaux</b>	<b>5 106</b>	<b>0,6</b>	<b>1 754</b>	<b>7,1</b>	<b>9 183</b>	<b>0,4</b>	<b>16 043</b>	<b>1,2</b>
<b>Personnels médico-techniques</b>	<b>11 432</b>	<b>3,8</b>	<b>5 458</b>	<b>3,9</b>	<b>35 045</b>	<b>0,1</b>	<b>51 935</b>	<b>1,3</b>
<b>Personnels techniques</b>	<b>24 952</b>	<b>-0,9</b>	<b>13 805</b>	<b>1,1</b>	<b>72 484</b>	<b>0,2</b>	<b>111 241</b>	<b>0,0</b>
<b>Total</b>	<b>269 525</b>	<b>-0,2</b>	<b>105 318</b>	<b>3,8</b>	<b>645 687</b>	<b>-0,4</b>	<b>1 020 530</b>	<b>0,1</b>

CDI : contrat à durée indéterminée ; CDD : contrat à durée déterminée.

1. Y compris les infirmiers avec spécialisation et en secteur psychiatrique.

**Note** > À partir de la SAE 2011, seuls sont interrogés les établissements sanitaires. Les établissements sociaux, médico-sociaux et de formation sont désormais exclus du champ. Les élèves encore en formation ne sont pas comptabilisés.

**Champ** > France métropolitaine et DROM (y compris Mayotte), y compris le SSA.

**Sources** > DREES, SAE 2014-2015, traitements DREES.

**Champ**

Personnels non médicaux salariés et sages-femmes des établissements de santé en France métropolitaine et dans les DROM, y compris le service de santé des armées (SSA). Le personnel des établissements sociaux, médico-sociaux et de formation est exclu.

**Méthodologie**

Le personnel est comptabilisé selon l'emploi ou le grade sur lequel il a été recruté et non pas en fonction de l'unité fonctionnelle (ou du service) dans lequel il travaille. Par exemple, un aide-soignant qui travaille dans un service administratif est quand même compté dans les effectifs des personnels des services de soins.

**Définitions**

• **Personnels non médicaux et sages-femmes** : il s'agit ici des personnels salariés, titulaires ou contractuels des établissements sanitaires, rémunérés au 31 décembre 2015 par l'établissement dans le secteur privé, ou par l'entité juridique dans le secteur public. Sont inclus les élèves rémunérés, les personnels en congés simples, de longue maladie, en cessation progressive d'activité, etc. Les apprentis et autres contrats aidés ne sont pas comptabilisés. Le personnel des établissements sociaux, médico-sociaux et de formation n'apparaît pas dans cette fiche.

• **Emplois** : correspondent ici au nombre de personnes employées par chaque établissement.

• **Équivalent temps plein** : correspond ici à l'équivalent temps plein moyen annuel rémunéré, qui fait référence à

la fois à la durée de la période de travail dans l'année et à la quotité de travail dans la semaine.

**Pour en savoir plus**

- Barlet M. et Marbot C. (dir.), 2016, *Portrait des professionnels de santé*, « Panoramas de la DREES - Santé », DREES, juillet.
- Barlet M. et Cavillon M., 2011, « La profession d'infirmière : situation démographique et trajectoires professionnelles », *Études et Résultats*, DREES, n° 759, mai.
- Cavillon M., 2012, « La profession de sage-femme : constat démographique et projections d'effectifs », *Études et Résultats*, DREES, n° 791, mars.
- Kranklader E., Minodier C. et Fourcade N., 2013, « Établissements de santé : le personnel soignant de plus en plus âgé », *Études et Résultats*, DREES, n° 846, juillet.

**Source**

La statistique annuelle des établissements de santé (SAE) de la DREES décrit l'activité des établissements de santé (séjours et journées en hospitalisation complète, journées en hospitalisation partielle, séances, etc.) et les facteurs de production associés (lits, places, équipements, personnel). La SAE a connu une refonte en 2013, présentée sur le site Internet de la DREES. Cette refonte a introduit pour de nombreuses variables une rupture de série en 2013, qui complique l'analyse des évolutions entre les années antérieures et postérieures à 2013 : celles-ci doivent donc être interprétées avec précaution.